

A - La Fédération du Congo

“Errare humanum est sed perseverare in errore diabolicum est”. Nous devons changer de paradigme en passant de l’Etat-Nation au Fédéralisme intégral parce que nous avons tous les diagnostics. Nous ne sommes pas condamnés à persévérer dans l’erreur originelle commise par nos aînés en imposant au peuple un système qui l’a asservi, déculturé et ralenti économiquement et socialement. Un bilan négatif appelle toujours un plan d’actions. Nous y sommes : instaurer le Fédéralisme au Congo. La Collégialité au cœur du système dont le président n’est que « primus inter pares ».

Les quatre États régionaux, ci-dessous définis, bénéficient dans la Constitution d’une importante délégation de responsabilités sur les plans politique, économique et social. Ces États régionaux possèdent leurs propres Constitutions, encadrées par la Constitution de la Fédération. Ils sont dirigés, chacun, par un Gouverneur.

La Constitution de la Fédération du Congo dispose, dans ses articles 1, 2 & 6, que les États disposent de pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires sur les questions relevant de leur compétence.

La composition de la Fédération du Congo :

Etat-fédéré du Septentrion = {Cuvette-Cuvette Ouest-Sangha-Likouala};

Etat-fédéré Sud-Centre = {Bouenza-Pool-Plâteaux} ;

Etat-fédéré Sud Maritime = {Kouilou-Niari-Lekoumou};

Etat-fédéré Brazzaville

Etat-fédéré du septentrion :

Capitale = Owando : Siègne du gouvernement Etat-fédéré

Districts = Impfondo ; Ouessou ; Ewo ; Owando

Communes = Impfondo, Epena, Dongou, Bétou, Bouanéla, Enyellé, Liranga, Mokéko, Sembé, Souanké, Pikounda, Ngbala, Ewo, Etoumbi, Kellé, Mbama, Mbomo, Okoyo, Owando, Ntokou, Makoua, Ngoko, Boundji, Loukoléla, Oyo, Mossaka, Tchikapika

Etat-fédéré Sud-Centre:

Capitale = Dolisie: Siègne du gouvernement Etat-fédéré

Districts = Djambala; Mindouli; Madingou; Dolisie ; Gamboma

Communes = Djambala, Gamboma, Abala, Allembé, Lékana, Makotimpoko, Mbon, Mpouya, Ngo, Ollombo, Ongoni, Kinkala, Boko, Mindouli, Kindamba, Goma Tsé-Tsé, Mayama, Mbanza-Ndouna, Ngabé, Loumo, Louingui, Vindza, Igné, Kimba, Madingou, Nkayi, Loudima, Mouyondzi, Boko-Songho, Mfouati, Kingoué, Mabombo, Tsiaki, Yamba, Kayes, Bouansa.

Etat-fédéré Sud-Maritime:

Capitale = Pointe-Noire: Siègne du gouvernement Etat-fédéré

Districts = Sibiti; Pointe-Noire; Mossendjo; Madingou-Kayes

Communes = Lumumba, Mvoumvou, Tie-Tie, Loandjili, Momgo-Poukou, Ngoyo, Sibiti, Mayéyé, Komono, Bambama, Zanaga, Londela Kayes, Kimongo, Louvakou, Kibangou, Banda, Nyanga, Divenié, Moundoundou Nord, Mbinda, Mayoko, Moundoundou Sud, Yaya, Moutamba, Makabana, Hinda, Mvouti, Kakamoéka, Mzambi, Madingo-Kayes, Tchiamba, Nzassi.

Etat-fédéré Brazzaville:

Capitale : Brazzaville : Siègne du gouvernement de l’Etat de Brazzaville

Districts = { Makélékélé, Baongo, Mfilou, Madibou}; { Poto-Poto, Moundali, Kombo-Djiri}; { Ouenzé, Talangai}

Communes = Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, MOUNGALI, Ouenzé, Talangai, Mfilou, Kombo-Djiri, Madibou.

Le Gouvernement de la Fédération siège à Gamboma, ainsi choisi pour sa position géographique au centre de la Fédération. Tout l'exécutif ainsi que tous les services administratifs centraux y seront transférés.

Même si cette partition n'est pas parfaite, il faut toujours avoir à l'idée que la diversité ne constitue jamais une menace en elle-même, mais elle peut devenir conflictuelle si aucun mécanisme de résolution des conflits n'existe et si le « pacte national » n'organise pas la participation des groupes composant la Nation au partage des décisions et des ressources. La Constitution de la Fédération du Congo a dévolu ce rôle à l'Assemblée fédérale, l'un des instruments incontournables pour que la forme spécifique du fédéralisme que nous avons choisi puisse réussir (Article 154, alinéas 3 & 4 de la Constitution).

L'Assemblée fédérale a, en effet, seule le pouvoir : d'interpréter la Constitution ; de prendre des décisions, conformément à la Constitution, sur les questions relatives aux droits des Etats à l'autodétermination ; d'œuvrer à la recherche de solutions aux différends et malentendus susceptibles de surgir entre les États (Article 154 de la Constitution).

C'est pour aussi prévenir les conflits dûs à l'hétérogénéité des richesses entre régions que l'Assemblée fédérale du Congo, dispose également du pouvoir important de déterminer la distribution des revenus provenant de sources fiscales communes fédérales et d'État et des subventions que le gouvernement fédéral peut accorder aux États. Elle est amenée à jouer un rôle important dans les mécanismes de répartition des ressources et de péréquation.

En outre, le préambule de la Constitution de la Fédération du Congo souligne que les quatre Etats constitutifs de la Fédération du Congo ont exprimé leur engagement fort à vivre ensemble « dans l'exercice total et libre de leur droit à l'autodétermination, à l'édification d'une communauté politique fondée sur l'État de droit et capable de garantir une paix durable, un ordre démocratique et l'avancement de leur développement économique et social.

Le préambule souligne en outre que les ethnies du Congo sont pleinement conscientes que leur destinée commune peut être mieux prise en charge en rectifiant les relations historiquement injustes imposées par l'Etat-nation et en continuant de promouvoir les intérêts communs.

Chaque Etat du Congo a le droit de jouir pleinement de l'autonomie. Celle-ci se matérialise par le droit d'établir des institutions de gouvernement et d'avoir une représentation équitable au niveau fédéral.

Les gouvernements régionaux ont le droit de déterminer leur propre langue de travail, de préserver leur propre identité et d'établir leurs propres structures législatives, exécutives et judiciaires indépendantes (Articles 4, 55 & 21 de la Constitution).

Le gouvernement fédéral est dans l'obligation de respecter l'identité des ethnies et des peuples. En conséquence, il est demandé au gouvernement de « renforcer les liens d'égalité, d'unité et de fraternité entre les personnes ». Le gouvernement doit donc apporter une assistance spéciale aux ethnies, nationalités et peuples moins favorisés dans le développement économique et social. Il a le devoir de garder, au nom du peuple, les terres et autres ressources naturelles et de les libérer pour servir leurs intérêts communs. Selon ces mêmes principes, le gouvernement doit encourager la participation du peuple dans la formulation des politiques et programmes nationaux de développement et a le devoir de soutenir les initiatives de développement du peuple (Article 11 de la Constitution).

B - Plan de gestion des risques relatifs à l'instauration du fédéralisme au Congo

L'installation du fédéralisme au Congo comporte un certain nombre de risques qui sont autant de freins pour concrétiser ce concept dans notre pays. Afin de prévenir la transformation des facteurs de risques en risques avérés nous avons travaillé sur le plan de gestion de risques pour en minimiser les impacts par des parades efficaces. Les parades présentées, ici, sont extraites des articles contenus dans le projet de Constitution que nous présenterons publiquement au cours d'une conférence sur le fédéralisme, à la rentrée. Le livre blanc est prêt. Par souci de concision, nous ne présentons que les références des articles relatifs aux parades. C'est la garantie que ces facteurs de risques ont été soigneusement abordés dans nos réflexions et matérialisés dans le projet de Constitution.

Facteur de risque	Risque	Conséquences	Parades	Garanties constitutionnelles
Déséquilibres économiques entre les régions riches et les régions pauvres	Echec du fédéralisme	Persistance de l'idéologie tribaliste ; Persistance de tensions tribales ; Triomphe du patronage par affinités ethniques au détriment de la méritocratie = règne de l'incompétence = mauvaise valorisation des ressources = mauvaise gouvernance = récession économique et sociale ; Persistance du climat d'insécurité et de criminalité ; Vol des ressources publiques et corruption.	1 - Allocations et redistribution assurant l'égalité de tous les citoyens devant la fédération (péréquation) ; 2 - Toutes les ressources minières (solides et liquides) sont gérées par la Fédération ; 3 - Liberté de circulation, d'accès aux services publics et d'établissement partout sur le territoire de la Fédération est garantie.	Articles 137, alinéa 3 ; Article 138, alinéa 2 ; Article 141 ; Article 30, alinéa 3 ; Article 27, alinéa 1 ; Article 13, alinéa 2 ; Article 11, alinéa 8 ; Article 10 ; Article 11, alinéa 7 ; Article 96 ; Article 2, alinéa 4 ; Article 15 ; Article 55 ; Article 193. Il faut voir le fédéralisme d'une façon dynamique. Toutes les régions de ce pays regorgent de richesses minières ou agricoles, touristiques ou culturelles. Le fédéralisme se fixe comme objectif de valoriser tous ces atouts pour une économie régionale équilibrée. C'est l'une des raisons principales qui nous pousse à changer de paradigme. La péréquation est un objectif de valeur constitutionnelle : l'article 147 de la Constitution dispose que « LA LOI PREVOIT DES DISPOSITIFS DE PEREQUATION DESTINES A FAVORISER L'EGALITE ENTRE LES ETATS-

Facteur de risque	Risque	Conséquences	Parades	Garanties constitutionnelles
				FEDERES ». « Littéralement, la péréquation consiste à égaliser les situations. Elle doit atténuer les disparités de ressources entre Etats fédérés au regard des charges auxquelles ils doivent faire face. Ressources et charges dépendent en effet de contraintes géographiques, humaines (ex: revenu des habitants) et économiques (ex: dynamisme des bases fiscales, importance du tissu industriel ou tertiaire, etc.), qui ne garantissent pas a priori une adéquation des ressources aux charges de chaque Etat fédéré ». La péréquation est le pendant indispensable de la délégation des compétences et de l'autonomie des Etats-fédérés, notamment sur le plan fiscal ».
Déséquilibres dans la taille des Etats composant la Fédération	Marginalisation au sein de la fédération des petits Etats	Insuffisance de ressources humaines, économiques et matérielles ; Subordination et assujettissement aux Etats plus peuplés et plus puissants au sein de la fédération ; Discriminations dans les décisions importantes de la fédération ; Brimades économiques et sociales au sein de la fédération ou des autres états	Le dimensionnement des Etats tient compte de ce risque : 1-Entités économiquement viables de plus de 300.000 habitants de la taille des Bahamas (391 232), de l'Islande (334 000), Luxembourg (582 972). Dans la Fédération de l'Ethiopie, les Etats de Gambela, d'Harari, de Dire Wara ont respectivement 307 096, 183 415 et 341 834 habitants. 2-Lois sur la politique interEtat-fédéré ;	Article 2, alinéa 2 ; Article 141, alinéa 2 ; Article 56a ; Article 30.

Facteur de risque	Risque	Conséquences	Parades	Garanties constitutionnelles
		fédérés.	3-Lois sur la possibilité pour un Etat de nouer des alliances de coopération internationales avec les entités de niveau inférieur ou égal au sien conformément aux lois fédérales; 4-La loi fédérale n'interdit pas la mutualisation des infrastructures, le cadre est défini dans la loi fédérale ; 5-Possibilité d'établir des accords de collaboration ou de coopération entre les Etats-fédérés.	
Différends idéologiques entre les partenaires de la Fédération.	Echec du fédéralisme	La seule idéologie triomphante au Congo, c'est le tribalisme ; Ce facteur de risque est lié à l'instrumentalisation permanente du tribalisme, seul facteur discriminant ; Echec du suffrage universel (les groupes ethniques minoritaires n'y croient pas dans un contexte de vote éthnocentré) ; Dans un autre contexte, le cas de l'éphémère fédération du Mali mettant en concurrence Senghor et Modibo Keita, ce facteur de risque a contribué à faire échouer la fédération ; Instabilité politique.	Réaffirmer les objectifs du fédéralisme pour éradiquer l'idéologie du tribalisme et marginaliser les leaders politiques des partis ethniques : 1-Vivre la diversité dans la paix et offrir un cadre adéquat à ce que Mirabeau appelait « un agrégat de peuples désunis »; 2-Equilibre ethnique dans les instances importantes de la Fédération ; 3-Egalité de tous devant la fédération ; 4-Existence de présidence tournante au niveau des différentes instances exécutives de la fédération ; 5-Instauration des référents ethniques dans tout le processus de décision politique à tous les niveaux de la fédération (Commune, District, Région et Fédération) ; 6- Liberté de circulation,	Article 11 ; Article 49 ; Article 27 ; Article 38, alinéa 3 ; Article 49 ; Article 1B, 1C et 1D ; Article 5, alinéa 3 ; Article 66 ; Article 86 ; Article 10. Toute stratégie politique à l'échelle nationale impliquant le suffrage universel direct dans un contexte dominé par le vote ethnique est vouée à l'échec : Retour d'expérience de 58 ans. Associer le peuple à tous les niveaux de décision, c'est le rendre acteur de son destin. Modibo Keita et Senghor n'avaient pas associé le peuple dans leur projet de construction de la fédération (décision top-down) alors que celui-ci aurait pu forcer les deux leaders à s'entendre.

Facteur de risque	Risque	Conséquences	Parades	Garanties constitutionnelles
			d'établissement et d'accès aux services publics dans toute la Fédération. 7-associer le peuple à tous les niveaux de décision.	
Animosités personnelles et leadership politique faible ou divisé	Implosion de la Fédération	Maintien du système politique actuel. Ce facteur de risque est celui qui s'est transformé en risque d'implosion de la fédération du Mali provoquée par l'opposition de deux fortes personnalités : Senghor et Modibo Kéita ; Associer le peuple ; Retour du climat de violence.	1-Tous les conseils (Commune, District, Région et Fédération) sont élus pour 5 ans non renouvelables ; 2-Toutes les présidences (Maire, Chef de District, Gouverneur de région et président de la fédération) ont un mandat d'un an non renouvelable ; 3-Les magistrats du tribunal fédéral sont des élus et ne dépendent d'aucune autorité politique sinon la loi fédérale ; 4-Dans la fédération l'individualisme disparaît derrière la collégialité (institutions fortes non des individus forts).	Articles 1B, 1C et 1D ;
Force des identités ethniques	Rejet du référendum	Formation de clans et apparition d'un ostracisme ; Esprit d'hégémonisme ; Instabilité de la fédération ; Retour des milices armées et menace de la paix ; Menace sur le « vivre-ensemble » ; Retour des chapelles ethniques.	1-L'organisation des Etats obéit, dans les grandes lignes, à une unicité identitaire, historique ou culturelle ou contiguïté ; 2-Le service militaire permet une plus grande mixité entre les ethnies. En effet la loi fédérale prévoit de faire son service militaire dans un état différent de son état d'origine pour une mixité des ethnies ; 3-Reconnaissance de quatre langues nationales couvrant un grand spectre national : français, kikongo, téké et lingala – enseignées dans les cycles préscolaires et	Articles 66 et 67 ; Article 4 ; Article 41, alinea 2 ; Article 43, alinea 4

Facteur de risque	Risque	Conséquences	Parades	Garanties constitutionnelles
			scolaires ; 4-Discréditer les leaders des partis ethniques en montrant leur complicité dans l'exercice du pouvoir : PCT/MCDDI ou YUKI, PCT/UPADS, PCT/RPDS et participation aux institutions illégales parce qu'en réalité le peuple avait rejeté le référendum sur le changement de la constitution ; 5-Dénoncer le fait que la dictature emprisonne et tue les citoyens de tout bord du nord au sud avec pour seul objectif : conserver le pouvoir pour un clan et non une ethnée.	
Perception du fédéralisme comme simple moyen d'atteindre l'indépendance ou la sécession	Echec du fédéralisme	Eclatement de la fédération ; Résurgence du climat d'affrontements sanglants ; Triomphe des leaders tribalistes ; Récession économique et sociale.	Cette option ne peut être envisageable que par : 1-un Référendum approuvé par une majorité des citoyens de l'Etat-fédéré en question ; 2-une Approbation et validation par la Fédération. 3-la réunion des conditions 1&2. Dans le cas contraire la sécession ne peut avoir lieu si contraire à la Constitution. Si malgré tout, l'Etat persiste, la fédération le met sous tutelle.	Article 146 ; Article 61 ; Article 11 ; Article 57.
Absence des conditions socioéconomiques nécessaires à la démocratie libérale	Rejet d'une économie libérale nécessaire pour l'installation d'une démocratie durable donc du fédéralisme.	Maintien du système actuel : triomphe de l'idéologie tribaliste ; Mauvaise gouvernance économique (patronage au	Depuis la chute du mur de Berlin, l'économie congolaise s'est inscrite dans la logique libérale, en théorie ; La contradiction principale que la fédération doit dépasser, c'est l'installation des	Article 11 ; Article 30 ; Article 102 ; Article 101.

Facteur de risque	Risque	Conséquences	Parades	Garanties constitutionnelles
		détriment de la méritocratie) ; Fragilisation économique parce que les ressources n'auront pas leur vraie valorisation, impact de l'idéologie excluante du tribalisme.	bases d'une économie saine qui répond aux besoins fondamentaux du peuple : plein emploi, santé, éducation, une administration compétente, etc. La fédération du Congo ne peut pas s'appuyer que sur la répartition ethnique mais elle doit reposer sur les fondamentaux de l'économie libérale ; Les plus grandes fédérations au monde ont opté pour une économie libérale ou socio-démocratique, des États-Unis au Nigeria en passant par la Russie C'est cette philosophie là du fédéralisme que nous souhaitons promouvoir au Congo.	
Manque d'attachement aux valeurs fédérales	Rejet du référendum sur le fédéralisme.	Maintien du système actuel	Le peuple congolais n'a jamais été associé aux choix politiques. De ce fait il n'a jamais consciemment adhéré aux idéologies qui lui ont été successivement proposées, à l'exception de celle du tribalisme. Tous les choix lui ont été imposés par une élite, pressée de prendre la place de l'ancien colon, sous influence de l'ancienne puissance coloniale. Présenter au peuple un système qui respecte ses aspirations profondes est le challenge que doivent relever les partisans du fédéralisme. Présenter un système juste emportera son adhésion. Fédérer = réunir, l'on ne peut réunir dans la détestation de l'autre ce qui équivaldrait à l'exclure,	Toutes celles et tous ceux qui avancent cet argument ne s'appuient sur aucune réalité politique avérée sur l'adhésion politique des citoyens sur la base des éléments idéologiques présentés par les partis depuis l'indépendance. Les électeurs se sont toujours déterminés en fonction du candidat de leur ethnité. Le cas du général Mokoko n'était que l'expression d'un « effet miroir » par rapport à Sassou qui a motivé la mobilisation en sa faveur des populations du Sud : même origine ethnique, militaire et ancien chef d'Etat-major. Tout était donc réuni chez le Général pour bouter

Facteur de risque	Risque	Conséquences	Parades	Garanties constitutionnelles
			le contraire de fédérer.	hors du pouvoir le tyran. L'impassivité du peuple suite à son embastillement en est la preuve éclatante. Sans base tribale forte, il est difficile pour un candidat d'être élu ou de s'installer durablement au pouvoir. Massamba Débat s'en était plaint, à maintes reprises.
Difficultés de mobiliser le peuple autour de l'idée fédérale sans parti politique	Echec de l'option « fédéraliste »	Maintien du système politique hérité de la colonisation avec sa cohorte de déboires social, économique et sécuritaire	1-Créer un site internet et WebRadio dédiés au fédéralisme congolais et africain (susciter ou appuyer les aspirations fédéralistes dans toute l'Afrique centrale) ; 2-Installer dans tout le pays un réseau de cellules-relais du message des fédéralistes, connectant les militants locaux et la diaspora ; 3-Infiltrer tous les milieux (religieux, associatifs, étudiants et lycéens, syndicalistes et militaires) ; 4-Publier des dossiers (des faits, rien que des faits) sur la réalité des hommes politiques actuels pour les discréditer (complicité, corruption, tribalisme, défense d'une classe ou d'un clan au lieu d'une éthnie, crimes humains et financiers par la levée des milices persécutant d'autres congolais ...) ;	Ce qu'il faut savoir : 1- Un citoyen connecté mobilise 100 personnes de son entourage proche ou éloigné (radio trottoir) ; 2- Les dictatures n'ont plus le monopole de l'information grâce aux réseaux sociaux que les fédéralistes doivent utiliser intensément. Les dictateurs le savent puisqu'ils mobilisent des sommes faramineuses pour contrer des initiatives de mobilisation ou de diffusion de messages sur les réseaux qui leur sont hostiles. Des dictateurs comme Ben Ali en ont fait les frais. Tous les militants doivent lire l'ouvrage de Gen Sharp sur les conditions de renversement des dictatures (ouvrage gratuit sur internet). Il nous donne des conseils précieux sur la résistance aux Dictateurs.
Problèmes liés au timing (trop tôt pour lancer ce genre de débat sans avoir, au préalable, créé les conditions de désintégration de la dictature en place)	Démobilisation dans la lutte contre la dictature	Maintien de la dictature et impossibilité d'installer le fédéralisme	1-Un combat sans stratégie à moyen ou long terme ne peut aboutir qu'à l'échec : la conférence nationale qui a donné aux congolais des lendemains qui déchantent en est une preuve : probablement un	Nous avons les diagnostics, le temps d'agir à temps est arrivé. Temps de surmonter l'inertie, de ne plus s'obstiner à vouloir résoudre les défis présents avec des systèmes politiques qui

Facteur de risque	Risque	Conséquences	Parades	Garanties constitutionnelles
			manque d'anticipation, de planification et d'une prise en compte suffisante du phénomène de l'instrumentalisation du tribalisme pourtant présente dans l'espace politique congolais depuis 1959 ; 2-La campagne sur le fédéralisme peut être aussi une arme contre la dictature parce qu'elle permet la mise à nu du système actuel et montre que les citoyens sont en train de s'organiser pacifiquement mais sûrement. Nous n'accepterons de régime dynastique ; 3 - La dictature s'est préparée depuis des décennies contre la violence en s'armant mais elle est démunie contre les actions non-violentes par l'asymétrie des forces en présence ; 4- Les fédéralistes continuent à apporter activement à la lutte leur énergie, détermination, engagement total et expertise.	nous ont mis dans la situation dramatique d'aujourd'hui. Il y a, certes, plusieurs solutions disponibles, mais un avenir respectueux des Droits de l'Homme, du partage, de la pleine solidarité... requiert de découvrir des chemins nouveaux vers l'avenir, le fédéralisme en est un ; Si l'on souhaite réussir quelque chose, les chances d'atteindre son objectif seront optimales si l'on utilise au mieux ses ressources et sa puissance disponibles. Cela suppose d'avoir une stratégie qui prenne en compte l'état présent (dans lequel l'objectif poursuivi n'est pas atteint) et qui vise l'état futur (dans lequel l'objectif est réalisé). La stratégie consiste à prévoir au plus près les étapes qui permettront le plus sûrement de passer de la situation présente à la situation future avec les changements souhaités. En l'occurrence, le changement souhaité est l'installation du fédéralisme au Congo.
Suréquipement de Brazzaville et Pointe-Noire en services publics (éducation, santé et administration ...) par rapport aux nouveaux états qui en sont souvent démunis.	Création de situation d'injustice et de déséquilibre dans l'accès aux services publics.	1-Entorse à l'objectif principal de la fédération : accès de tous les citoyens aux services publics ; 2-Création d'une situation illégale en regard de la loi	Les Etats de Brazzaville et de Kouilou –Niari-Lekoumou (Pointe-Noire) maintiendront la liberté d'accès à leurs services publics de l'éducation et de la santé, sans contrepartie, à tous les citoyens de la fédération pendant 5 ans révisables une fois tant	Article 2, alinea 6 ; Article 11.

Facteur de risque	Risque	Conséquences	Parades	Garanties constitutionnelles
		de l'égalité de tous devant la fédération	que les nouveaux états n'en seront pas pourvus.	

C-Processus d'installation de la Fédération

Pendant l'année de transition, l'installation de la Fédération va se dérouler sur les 3 premiers mois. Au bout de cinq ans, le cycle recommence. La participation aux élections est obligatoire. Le leitmotiv, c'est que la collégialité doit l'emporter sur l'individu et toutes les fonctions exécutives doivent être tournantes sur une durée d'un an, de la Commune à la Fédération.

Chrono	Commune	District	Etat-fédéré	Fédération	Commentaires	Durée
S1	Assemblée Communale bicamérale composée : Conseil communal & Conseil des représentants des quartiers de la Commune				Le Conseil communal est élu par l'ensemble des habitants de la Commune. Le Conseil des représentants des quartiers est élu par l'ensemble des membres des quartiers	5 ans non renouv.
S2	Conseil municipal				Le conseil municipal est élu par l'assemblée communale	5 ans non renouv.
S3	Maire et de ses adjoints				Le Maire est élu parmi les Conseillers municipaux	1 an non renouvelable
S4		Assemblée du district bicamérale : Conseil des communes & Conseil des Conseils municipaux			Le Conseil des Communes est élu par l'ensemble des assemblées communales du District. Les élus du Conseil des Conseils municipaux sont élus par l'ensemble des conseils municipaux du District. Le Conseil des Conseils des quartiers sont élus par l'ensemble des élus des Conseils des quartiers du District	5 ans non renouv.
S5		Conseil du District			Le Conseil du District est élu par l'assemblée du district	5 ans non renouv.
		Chef de district et ses adjoints			Le Chef de District est élu par le Conseil	1 an non renouvelable

Chrono	Commune	District	Etat-fédéré	Fédération	Commentaires	Durée
S6					du District	
S7			Assemblée régionale bicamérale : Assemblée des districts & Conseils des Districts		L'assemblée des districts est élue par l'ensemble des assemblées des Districts. Le Conseil des Districts est élu par l'ensemble des élus des Conseils des Districts de la Région	5 ans non renouvel.
S8			Conseil régional		Le Conseil régional est élu par l'assemblée régionale	5 ans non renouvel.
S9			Gouverneur et ses adjoints		Le Gouverneur est élu par l'assemblée régionale	1 an renouvelable
S10				Assemblée fédérale bicamérale : Assemblée nationale et Conseil des Etats	L'assemblée nationale est élue par l'ensemble des assemblées des régions. Le Conseil des Etats est élu par l'ensemble des Conseils régionaux de la Fédération.	5 ans non renouvel.
S11				Conseil fédéral	Le Conseil fédéral est élu par l'assemblée fédérale	5 ans non renouvel.
S12				Président et ses adjoints	Le Conseil fédéral élit le Président et ses adjoints.	1 an non renouvelable

Sx = Semaine x : date prévisionnelle des élections

Les magistrats du Tribunal fédéral sont élus pour 6 ans par les membres des Assemblées régionales de la Fédération. Le mandat des magistrats n'est pas renouvelable. Ils n'ont des comptes à rendre que devant la loi fédérale et leurs électeurs (Assemblées régionales).

Les magistrats de la Cour des Comptes sont élus par l'ensemble des membres pour 6 ans des Conseils régionaux de la Fédération. Le mandat des magistrats n'est pas renouvelable. La Cour des Comptes surveille et produit des audits sur toutes les institutions. Elle dispose d'un veto si les préconisations ne sont pas respectées.

D-Processus de mise en œuvre de la fédération

La campagne pour l'installation doit commencer au-moins un an avant. Elle va se dérouler pendant la période de transition dès la chute du tyran. Les fédéralistes ne doivent s'appuyer sur aucun parti qui, par leurs comportements avec la dictature et les crimes commis par leurs milices, n'ont plus aucune légitimité et sont passibles de l'accusation de « crimes contre l'humanité ». Il faut construire une synergie forte entre le réseau de cellules local et la diaspora dans l'élaboration des stratégies, le financement et les plans d'actions.

Chrono	Activité	Section étude	Section Contrôle	Etat-major	Commentaires
	Préparation référendum				
J-360	Campagne de mobilisation	Création d'un réseau de cellules dans tout le pays (une par département avec un état-major à Brazzaville relié à l'état-major de la diaspora).			Vendre l'idée du fédéralisme dans nos pays sous influence des partis éthnocentrés peut s'avérer difficile. Dans un contexte comme celui-ci la mobilisation de toutes les énergies est primordiale pour vendre une idée somme toute banale : fédérer = réunir dans la diversité et prendre son destin en mains.
J-260	Minimiser le risque de trahison		Vérification de l'engagement et l'intégrité, par sécurité dans un pays où la dictature a déployé une corruption à très grande échelle, des différents membres des cellules.		Pendant plus de 50 ans, les jeunes ont été embrigadés, corrompus parce que désœuvrés avec un taux de chômage élevé, il est donc important, pour la sécurité des uns et des autres, de s'assurer qu'il n'y a pas de taupes dans les cellules.
J-200	Le GO / NO GO de l'Etat-major			Validation des dossiers des membres des cellules en fonction des éléments fournis.	L'Etat-major porte la responsabilité de la sécurité des cellules et de la réussite de la mission de mobilisation autour de l'idée fédérale.
	Stratégie et plan de com.	Mise en place de la stratégie et du plan de com. : • Cible ;			La réussite de la campagne dépend, à 80%, de la qualité de la communication

Chrono	Activité	Section étude	Section Contrôle	Etat-major	Commentaires
J-170		- Budget ; - Calendrier ; - Argumentaire ; - Médias ; - Analyse des risques ; - Plan de communication			avec un argumentaire bien qui cible les avantages du fédéralisme, une diversification des médias à l'époque où les dictateurs n'ont plus le monopole de l'information (réseaux sociaux, WebRadio et WebTV ; radios classiques pirates dans tous les districts en connexion avec les militants fédéralistes des pays frontaliers pour les installer aux frontières : frontière gabonaise, RDC, Tchad et Centrafrique, Cameroun) pour contourner la censure.
J-140	Stratégie et plan de com.		Contrôle du contenu de la stratégie et du plan de communication: - Planning ; - Risques ; - Argumentaire (messages clés) ; - Médias retenus.		La planification stratégique est la condition sine qua non pour atteindre nos différents objectifs. C'est une étape cruciale avec la validation du budget.
J-120	Déploiement de la stratégie			Validation de la stratégie et du plan de communication	L'Etat-major de la campagne doit s'assurer de l'adéquation du contenu aux objectifs.

Chrono	Activité	Section étude	Section Contrôle	Etat-major	Commentaires
J-100	Manuel de Formation	Rédaction des manuels de formation du parfait militant			Les militants formés au fédéralisme, à l'argumentaire et aux techniques de communication.
J-70	Vérification du contenu du manuel		Contrôle du contenu des manuels		Les manuels doivent contenir les objectifs, les messages clés et la stratégie globale de mobilisation.
J-60	Le GO / NO GO de l'Etat-major			Validation du contenu des manuels et feu vert pour la formation	L'Etat-major doit s'assurer que le contenu est conforme aux objectifs définis dans la stratégie.
J-40	Déploiement de la formation	Stratégie de mise en œuvre de la formation dans toutes les cellules			
J-20	Préparer les éléments de validation pour l'Etat-major		Contrôle de la stratégie de mise en œuvre de la formation ; Contrôle des connaissances des membres formés.		Vérifier que le niveau de formation des militants répond aux objectifs d'efficacité et de motivation.
J-10	Le GO / NO GO de l'Etat-major			Validation des compétences et débriefing sur les aspects de leur mission et des risques inhérents	
J	Mise en place des instances de com.	Points d'avancement : point sur les actions, sur les problèmes rencontrés et sur les décisions attendues			Répéter les étapes de J à J+30 jusqu'à la fin de la campagne

Chrono	Activité	Section étude	Section Contrôle	Etat-major	Commentaires
J+7	Livrables des instances de com.		Rédaction des comptes-rendus et proposition des solutions pour les problèmes rencontrés		Les instances de communication : points d'avancement hebdomadaire ; comité de pilotage, toutes les 2 semaines ; comité stratégique, tous les mois. Cette organisation permet d'évaluer l'atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques pour des actions de réajustement ou de modification.
J+30	Phase d'évaluation du plan d'actions			Organisation des comités de pilotage : • synthèse des actions, • évaluation du budget (planifié, consommé et reste à consommer)	Ces moments de communication permettent de donner l'image exacte du terrain, un retour, une photographie pour l'Etat-major qui impulse et structure la stratégie de mobilisation des cellules.

E-Processus d'estimation du budget

Les propositions relatives au fonctionnement de la fédération (services publics, gestion, équipements, etc.) sont évaluées entre 2 et 2,5 Mds de dollars par Etat-fédéré sur 5 ans - soit environ 0,5 Mds par an - dans un pays où l'on détourne 9 Mds de dollars (Paradise papers), où l'armée occupe 12% du budget national et où la corruption nationale et internationale draine des sommes importantes (non comptabilisées au budget), cet objectif n'est pas hors de portée. Mais celui-ci ne sera confirmé ou infirmé qu'après un audit et une analyse des ressources dont dispose chaque Etat-fédéré tout en sachant que les matières premières solides ou liquides dépendent de la fédération.

Chrono	Activité	Section étude	Section de contrôle	Etat-major	Commentaires
J+100	Démarrage de l'audit	Audit des capacités économiques de chaque Etat-fédéré en fonction des services publics définis dans la Constitution : budget de fonctionnement			Dans l'hypothèse où la campagne dure 3 mois. Cette estimation du budget démarre dès le début de la période de transition, estimée, ici, à 1 an
J+200	Préconisations de l'audit		Synthèse des budgets prévisionnels de tous les Etats-fédérés pour former le budget de la Fédération		
J+250	Adoption du budget			GO / NO GO pour le budget de la Fédération	
J+300	Péréquation	Stratégie de redistribution pour réduire les écarts de richesses, et donc les inégalités, entre les différents Etats-fédérés			L'Etat fédéral doit assurer l'égalité de tous devant la fédération pour l'accès aux services publics.
J+330	Contrôle des préconisations		Contrôle des solutions proposées pour résoudre ce problème d'hétérogénéité de richesses entre les Etats-fédérés		
J+360	GO / NO GO			Validation des mesures et livraison d'un GO/NO GO pour la validation ou	Ce GO / NO GO stratégique permet de prendre en compte toutes les réalités

Chrono	Activité	Section étude	Section de contrôle	Etat-major	Commentaires
				révision du budget	économiques des Etats-fédérés. Il doit résoudre le problème de l'hétérogénéité des Etats en termes de richesses.

F-Processus d'analyse de la Dette

L'opacité de la gouvernance budgétaire actuelle et le niveau d'endettement de l'Etat doivent nous pousser à la prudence. Nous devons examiner tous les circuits financiers pour un état de lieu exhaustif pour construire une stratégie d'établissement du budget et de gouvernance réaliste. Les préconisations de l'audit doivent être des entrants de notre processus de construction budgétaire. Cette phase se déroule en même temps que l'estimation du budget.

Chrono	Activité	Section étude	Section contrôle	Etat-major	Commentaires
J+100	Démarrage de l'audit sur la dette	Etat des lieux de la dette congolaise actuelle et mise en place d'un plan d'actions de renégociation ou recherche des possibilités d'emprunt auprès des marchés internationaux			
J+200	Faisabilité		Contrôle de la faisabilité des solutions proposées par le groupe d'étude		
J+300	GO / NO GO			Validation de la solution retenue par le groupe de contrôle et délivrance d'une décision de GO / NO GO	
J+350	Choix de la solution			Déploiement de la solution retenue si GO sinon recommencer le processus jusqu'à la solution finale	Vu l'impact qu'à cet audit sur le budget de la fédération, toutes les préconisations doivent être méticuleusement analysées.